

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél : 03 88 20 01 70 - Fax : 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2022/55

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT les travaux de couverture au 10 rue des Roses à Mundolsheim nécessitant la mise en place d'un engin de levage,

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 14 septembre 2022 à partir de 14h au 20 septembre 2022 jusqu'à 17h, comme suit :

RUE DES ROSES

Ajouter Réglementation 4.03.05

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT - QUALIFIE GENANT

- Dans l'emprise du chantier

Ajouter Réglementation 2.02.04. :

RUE INTERDITE A LA CIRCULATION DE TOUS LES VEHICULES,

- Sauf riverains et véhicule de secours

- Rue barrée à l'intersection avec la place Louis Armand

- Mise en place d'une déviation via la rue de la Forêt

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise Seckler Jean Pierre.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg, service circulation,
- Entreprise Seckler Jean-Pierre – 1 Zone Artisanale – 67140 ANDLAU et archivée.
- Affichée sur le site internet de la commune le 30/08/2022 et archivée.

Fait à Mundolsheim, 29 août 2022

Patrice BULOUE



Maire de Mundolsheim